

Commune d'AIXE-SUR-VIENNE

Séance du 10 décembre 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni au Centre Culturel Jacques Prévert à Aixe-sur-Vienne, selon convocation en date du 04 décembre 2024, sous la présidence du Maire Monsieur René ARNAUD, Monsieur Xavier ABBADIE étant secrétaire de séance.

Délibération n°2024/132 En date du 10 décembre 2024

Portant sur :

Rénovation de deux courts de tennis – Actualisation du plan de financement

Membres	29
Présents	25
Représentés	3
Votants	28
Exprimés	28
Pour	28
contre	0

Présents :

Monsieur René ARNAUD, Monsieur Claude MONTIBUS, Madame Aurélie CLAVEAU, Monsieur Jean DU BOUCHERON, Madame Marie-Claire SELLAS, Monsieur Patrice POT, Madame Florence LE BEC, Monsieur Xavier ABBADIE, Madame Monique LE GOFF, Monsieur Serge MEYER, Monsieur François VENEL, Madame Catherine FEVRIER, Madame Christiane GADAUD, Monsieur Guy MARISSAL, Madame Marie-Annick D'ARDAILLON, Madame Marie-Christine BONNETAUD, Madame Christelle THORÉ, Madame Amanda SABOURDY, Monsieur Laurent THARAUD, Madame Martine POTTIER, Madame Béatrice BOTHIER, Monsieur Cyrille PARRE, Madame Céline BENOS, Monsieur Michaël RUIZ-OLID, Madame Valérie MASSALOUX.

Représentés : Monsieur Patrick BENAYOUN par Monsieur Patrice POT, Monsieur Marc LIEBSCHUTZ par Madame Monique LE GOFF, Monsieur Nicolas ANDRIEUX par Monsieur Claude MONTIBUS.

Par délibération n°2024/5 en date du 06 mars 2024, l'Assemblée délibérante sollicitait l'accompagnement financier de l'Etat, au titre de la DETR 2024, et du Conseil Départemental de la Haute-Vienne dans le cadre de son projet de rénovation de deux courts de tennis.

Il convient d'actualiser le plan de financement, eu égard aux résultats de l'ouverture des plis intervenue au cours du mois de novembre et pour renouveler la demande de subvention auprès de l'Etat, au titre de la DETR 2025, le projet n'ayant pas été retenu sur l'exercice 2024.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les lois n°82-213, du 2 mars 1982 et n°82-623 du 22 juillet 1982,

Vu la loi n°86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités locales,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la délibération n°2024/5 en date du 06 mars 2024

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- approuve le plan de financement tel que modifié ci-dessous
- autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière susceptible d'être accordée.

Opération		Financement	
Maîtrise d'œuvre	: 7 800,00 €	Etat DETR (40%)	: 76 226,00 €
Etude sol	: 1 855,00 €	Conseil Départemental (acquis)	: 14 500,00 €
Frais annexes	: 1 080,00 €	Commune	: 99 840,00 €
Travaux	: 179 831,00 €		
TOTAL	: 190 566,00 € HT	TOTAL	: 190 566,00 € HT

A AIXE SUR VIENNE, le 10 décembre 2024

René ARNAUD

Xavier ABBADIE

Maire d'AIXE-SUR-VIENNE

Secrétaire de séance

Mis à jour le 20/12/2024

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter du 12 décembre 2024, date de sa publication.